

Palais des Sports - Aménagements techniques pour une vocation pluridisciplinaire - Mise en place d'une tribune télescopique

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'accession en Pro.B de l'équipe masculine de Besançon Basket Comté entraînera d'importantes modifications dans le fonctionnement du Palais des Sports.

En effet, ce club devra utiliser la grande salle de cet équipement, chaque jour, pour les entraînements de son équipe «fanion». De plus, lors des matches joués à domicile, des installations complémentaires (tribunes en particulier) devront être prévues pour accroître la capacité d'accueil du Palais des Sports.

Soucieuse de favoriser le développement de ce club phare bisontin, la Ville de Besançon devra prévoir quelques aménagements en vue de conserver la pluridisciplinarité de cet équipement construit depuis une trentaine d'années.

C'est ainsi que l'acquisition d'une tribune mobile rétractable, d'une capacité inférieure à 300 places, est envisagée afin de réduire les prestations nécessaires au montage et au démontage de cette salle lors des spectacles de variété, des matches de sports collectifs de salle et des autres compétitions sportives. L'acquisition et le montage de cette tribune sont estimés à 400 000 F TTC.

Par ailleurs, l'installation d'une tribune latérale compatible avec les activités d'autres sports de salle (handball, volley-ball), devra être envisagée.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'acquisition de la tribune mobile rétractable dans les conditions sus-énoncées,
- autoriser M. le Maire à signer le (ou les) marché(s) à intervenir après appel d'offres, ainsi que le (ou les) ordres de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,
- solliciter l'aide financière de la Région et du Département, la Ville s'engageant à assurer le financement de la part restant à sa charge par des crédits qui figureront au chapitre 903/51.232.506 (33000), imputation qu'il conviendra d'abonder par des transferts des comptes de dépenses imprévues figurant aux chapitres 922/29.516.20200 et 970/669.20200,
- inscrire au budget le montant des participations de la Région et du Département dès réception des décisions attributives de subventions, en recettes au chapitre 903/51.1052/1053.506 (33000),
- solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant la notification des décisions attributives de subventions.

M. FUSTER : Suite à sa montée en nationale ProB, le BBC aura l'an prochain entre 20 et 25 matches à jouer à Besançon. Comme on tenait à conserver la pluridisciplinarité au Palais des Sports, c'est-à-dire permettre la pratique de plusieurs sports dans ce Palais, on est obligé en conséquence d'avoir des réaménagements du Palais des Sports pour ne pas avoir trop d'implications en ce qui concerne la transformation de la salle. On a deux aménagements importants, le premier c'est cette tribune amovible qui nous permettra de passer d'une configuration basket à une configuration autre sport en très peu de temps puisque c'est une tribune qui se rétracte sur le fond de la salle, et le deuxième aménagement sera de changer la tribune latérale, c'est-à-dire celle qui est parallèle au terrain de basket et de handball et de la faire un peu plus petite pour qu'elle puisse rester

en permanence au Palais des Sports quel que soit le sport de salle pratiqué. Ce qu'on vous demande là, c'est simplement la tribune amovible puisque l'autre nous sera prêtée par la Société France Equipement pour le restant de l'année.

M. JACQUEMIN : Je voulais simplement demander si cette tribune pouvait être utilisée à d'autres applications que celle du basket.

M. FUSTER : Dans le Palais des Sports ?

M. JACQUEMIN : Oui.

M. FUSTER : Le volley éventuellement peut en profiter, en ce qui concerne le sport. Mais c'est vraiment pour le basket qu'elle est achetée. Elle est à l'emplacement de la tribune actuelle, dans l'alignement du terrain.

M. LE MAIRE : Je pense qu'on peut s'en servir pour ce qui se passera au Palais des Sports quand on a besoin de beaucoup de places, mais elle est effectivement plus destinée au basket.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la Commission des Sports et de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.